

A Sainte-Germaine de Dorchester

Son Excellence Mgr Omer Plante a présidé dimanche après-midi, à la bénédiction solennelle du Collège de l'Institut Agricole de Ste-Germaine, Dorchester. Bien que la température n'ait pas été très clémente, les démonstrations ont réuni une foule de cultivateurs. Plusieurs hauts officiers du Ministère de l'Agriculture ont assisté à ces fêtes et visité la ferme de l'institut.

Pensez-y où va la différence?

Ce bon agneau du printemps, cette délicieuse viande rosée, pour laquelle, producteurs, vous ne recevez que 5 1/2 la lb. moins le transport qui est à vos frais, le consommateur le paye au boucher 18c la lb dans la fosse, 15c si l'acheteur prend tout le quartier de derrière. Je vous laisse à faire le calcul de la part qui va aux trop nombreux intermédiaires avec le système de distribution que nous avons présentement.

Officiers du ministère de l'Agriculture décorés

MM. Ls. Ph. Roy et Narcisse Savoie, respectivement directeurs des services techniques et administratifs du Ministère de l'Agriculture à Québec, ont été élevés au rang de Commandeur de l'Ordre du Mérite Agricole de la province de Québec, aux fêtes en l'honneur des lauréats du concours du Mérite Agricole de cette année.

La satisfaction de savoir leur dévouement aux intérêts de la classe agricole reconnu en haut lieu, leur rendra moins lourd le fardeau des responsabilités que comporte l'administration de leur département respectif.

Quel heureux changement!

"Il y a des gens à qui il semble tout naturel de ne voir que le mauvais côté des choses: on croirait qu'ils se font une vacation d'avoir toujours à redire de tout et de tous. Etes-vous de ceux-là?"

Etudier les faits, les apprécier et les juger est une excellente chose, mais à la condition qu'on le fasse dans le but de provoquer une amélioration et, si l'on veut critiquer, que l'on ait quelque chose de mieux à préconiser.

Le journal qui rapporte cette vérité se serait gardé de la publier il y a quelques mois.

Nous applaudissons toutefois aux nouveaux sentiments qui semblent animer sa haute rédaction.

Sorti des presses

On nous informe que le tome II du Manuel d'Agriculture préparé par les professeurs de l'École Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, "Les Animaux", est sorti de presse, et actuellement en vente aux prix suivants:

L'Unité relié toile \$ 1.00 franco
La douzaine relié toile 11.00 "
Le cent relié toile 85.00 "

La reliure de cuir n'est pas encore prête, mais elle le sera bientôt; les prix sont les suivants:

L'Unité \$2.00 franco
La douzaine 22.00 "

Ce Manuel d'Agriculture sera complété par un troisième tome intitulé: "La Ferme" en préparation actuellement.

Une bonne ferme ne va pas sans de bons animaux. Pour avoir de bons animaux, il faut les savoir choisir, les bien soigner, les garder sains. Tout ceci comporte une multitude de choses que le bon cultivateur doit savoir. Les auteurs du manuel que nous vous recommandons, sont allés au-devant du désir de l'habitant, en préparant ce dernier volume sur les animaux de la ferme. On y trouvera les réponses à une foule de points d'interrogation qui surgissent à notre esprit lorsqu'on veut améliorer un cheptel et retirer de ses troupeaux de vaches, porcs, moutons, volailles et chevaux les plus hauts rendements.



ARRETE EN CONSEIL

[1966] HOTEL DU GOUVERNEMENT A OTTAWA

Jeudi, le 23e jour d'août 1934.

Présent:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN SON CONSEIL

ATTENDU que le Ministre de l'Agriculture fait rapport qu'il y aura probablement une quantité insuffisante de foin et de paille pour l'alimentation des bestiaux au Canada pendant la saison qui vient et que ce manque de fourrage pourrait être sérieusement aggravé par les achats effectués en vue de la spéculation par certains exportateurs de foin et de paille, sans qu'il en résulte d'avantages correspondants pour les producteurs.

A ces fins, Son Excellence le Gouverneur général en son conseil, sur la recommandation du Ministre de l'Agriculture et dans l'exercice des pouvoirs dont il est revêtu par l'article 12 de la LOI DE L'ORGANISATION DU MARCHE DES PRODUITS NATURELS, 1934, juge utile de faire les règlements suivants, qui sont établis en conséquence:

REGLEMENTS

1. Il est interdit à qui que ce soit d'exporter sans permis du foin ou de la paille, ou du foin ou de la paille en excès de la quantité autorisée par son permis, ou de toute autre façon que celle qui est autorisée par ce permis.
2. Les demandes de permis doivent être faites sur la formule A, ci-jointe, et adressées à l'inspecteur de district nommé sous le régime de la LOI DE L'INSPECTION DU FOIN ET DE LA PAILLE, 1933, pour le district dans lequel demeure le requérant.
3. Au reçu de cette demande, l'inspecteur de district se renseignera pour voir si tous les renseignements demandés dans cette formule sont exacts et complets, et si le requérant est digne à tous les points de vue de recevoir un permis. Il enverra alors la demande, accompagnée de ses remarques, au Ministre de l'Agriculture, qui pourra, s'il le juge utile dans l'intérêt public, accorder au requérant un permis sur la formule B.
4. Un permis est nécessaire pour chaque expédition d'exportation. Il est révocable au gré du Gouverneur en son conseil, si le porteur du permis refuse ou néglige de se conformer à l'un ou l'autre des termes et conditions que contient ce permis.
5. Tous ceux auxquels un permis est accordé doivent se conformer strictement à tous les termes et conditions de ce permis.
6. Il est interdit à toute compagnie de transport, voiturier ordinaire ou autre personne d'accepter pour le transport ou l'expédition, ou de transporter ou d'expédier à une destination en dehors du Canada, du foin ou de la paille qui ne sont pas couverts par un permis d'exportation délivré sous les dispositions de ces règlements.
7. Quiconque néglige de se conformer à l'une des dispositions de ces règlements ou de tout permis délivré sous ces règlements se rend coupable d'un délit punissable sous les dispositions de l'article 14 de la LOI DE L'ORGANISATION DU MARCHE DES PRODUITS NATURELS, 1934.

E.-J. LEMAIRE,
Greffier du Conseil privé.

FORMULE "A"

Demande d'un permis d'exportation

(pays importateur)

L'Inspecteur de District,

Division

Monsieur, —

Je demande par la présente un permis pour exporter les quantités suivantes de classes et des catégories de

(nom de l'acheteur) (adresse) sous les dispositions de l'arrêté

FORMULE "B"

MINISTRE FEDERAL DE L'AGRICULTURE CANADA

Permis no

Monsieur, —

Votre demande de permis datée du pour exporter du Canada (pays importateur)

à (Nom de l'acheteur) (Adresse)

est accordée, et vous êtes autorisé par la présente à exporter les quantités suivantes des fourrages spécifiés

Quantité (en tonnes)

(suite à la page 3)

Nous sympathisons

de tout cœur avec M. Stéphane Boily, chef du Service fédéral de l'Industrie animale pour la province de Québec, qui vient d'être cruellement éprouvé par la perte de son épouse. Mme Boily a succombé aux suites d'une opération très délicate, subie la semaine dernière.

Nous prions ce distingué technicien et ami d'agréer avec nos sympathies l'expression de nos vives condoléances.

Foin, grain de mil

et de trèfle

Par suite de la sécheresse qui a sévi dans l'Ouest, en Ontario et aux Etats-Unis, il y aura dans ces endroits rareté de ces produits que nous avons le privilège d'avoir récoltés en bonne quantité dans notre province. On prévoit une augmentation de prix et par conséquent il ne serait pas bien sage de trop se presser à vendre.

M. François Tremblay

Médaille d'Or du Mérite

Agricole, 1934

M. Tremblay est né à Ste-Agnès le 27 juillet 1865. Il fréquenta d'abord la petite école paroissiale, et à 14 ans il commença son apprentissage comme forgeron, à St-Tite des Caps. Il pratiqua ce métier jusqu'en 1900. Cette année-là, il réalisa le rêve qu'il caressait depuis longtemps: Il acheta une terre de colonisation de 200 acres, dont une faible partie seulement avait été labourée. Plus tard, il établit l'un de ses fils sur un beau lot, et lui-même, en 1928, acheta 225 acres de nouvelle terre, dont la plus grande partie n'était pas défrichée. M. Tremblay a terminé depuis le défrichement de son bien, et il est aujourd'hui à la tête de l'un des plus beaux domaines agricoles de la région. Le nouveau Commandeur du Mérite Agricole avait 21 ans lorsqu'il épousa Mlle Edwidge Fortin, de St-Irène.

TRIBUNE LIBRE

Au canton La Motte

Tous les jours on rencontre des gens qui déclarent sérieusement: que jamais, au grand jamais, ils ne consentent à aller s'établir en Abitibi, parce que disent-ils, ça gèle, c'est trop mouilleux, c'est trop sec, il fait trop chaud l'été, c'est froid l'hiver; parce que la terre est de défrichement trop difficile, qu'il ne s'y trouve pas assez de bois, que c'est trop embroussaillé, que la forêt est trop dense, que le trèfle vient trop haut, que... et que d'autres choses encore!

Inutile de dire que ces gens n'ont j'a mais mis le pied en Abitibi: ça ne les empêche pas de connaître ça! Heureusement pour M. Wilbrod Royer, fil de Prudent, de Saint-Bernard, comté de Dorchester, il n'a pas cette prescience des pays inconnus. Ça lui a porté chance.

En 1914 il quittait Saint-Bernard de Dorchester pour la ville, et de là pour Parent, petit village perdu sur le versant nord des Laurentides.

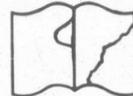
En 1919, voyant que l'industrie ne lui assurerait pas la vie stable que peut donner la culture d'une ferme, il s'établit sur un lot en forêt, pillé par endroits, situé en bordure du beau lac La Motte, au pays abitibien.

En ces temps, le gouvernement n'aidait pas, ou du moins presque pas les colons.

Et la famille Wilbrod Royer dut attendre huit ans avant d'avoir un chemin pour communiquer avec le monde dit civilisé.

Maintenant, le voyageur qui passe par là voit chez M. Royer une bonne maison finie à la peinture, une grange-étable de 35 pieds par 70, une autre de 20 par 30, un hangar de 20 par 50, un cheptel de 6 vaches laitières, 4 taures, des génisses, 2 bœufs, 4 chevaux, un poulain de 2 ans; 16 moutons, et une myriade de poules.

(suite à la page 370)



Texte détérioré

Les Ex

Les championnats l'exposition régionale de Québec

CHEVAUX CANADIENS

Etalon Champion: "Tonbit du Haras de St-Jovite"
Jument championne: "Gatin" exhibit du Haras de St-Jovite

CHEVAUX BELGES

Etalon Champion: "Masterpiece"
Jument championne: "Ruby de la Ferme de St-Jovite"
Ces deux exhibits présentés par M. Ernest Brunelle, propriétaire, Mégantic.

CHEVAUX PERCHERONS

Etalon champion: "Harbit du Haras de St-Jovite"
Anne de la Pocatière, championne: "Gatin" exhibit de l'École d'Agriculture, Rimouski

RACE HOLSTEIN

TAUREAU CHAMPION "Payne Standard" de l'École Moyenne d'Agriculture, Rimouski

Champion Senior "Roberge, Charny"

Championne Junior: "Gatine", prop. de Beaulieu, Farm, Champigny, Québec

Championne Senior "Julie", prop. de Provencher, Plessisville

TROUPEAU HOLSTEIN COMTE. 1er Comté: 2. Comté de St-Jovite; 3. Comté de St-Jovite; 4. Comté de St-Jovite

RACE AYRSHIRE

Champion Junior "Croft", propriété de Byrne, Charlesbourg

Champion Senior: "A Bonsecours", prop. de Frid Caron, l'Islet

Championne Junior: "bault Suky", prop. de l'École de Deschambault

Champion Senior et Grande Championne: "Ultra Chabot", propriété de M. Joseph Breakyville, Qué.

Championne Junior: "2L", exhibit de la Ferme Deschambault

Championne Senior: "Ferdinand", prop. de Deschambault, avec 2C

TROUPEAU DE COMTE. 1er Comté: 2. Comté de St-Jovite; 3. Comté de St-Jovite

RACE CANADIENNE

Taureau Champion: "Prince Minoane", Honoré Chabot, St-Jovite

Champion Senior et Grande Championne: "Ultra Chabot", propriété de M. Joseph Breakyville, Qué.

Championne Junior: "2L", exhibit de la Ferme Deschambault

Championne Senior: "Ferdinand", prop. de Deschambault, avec 2C

TROUPEAU DE COMTE. 1er Comté: 2. Comté de St-Jovite; 3. Comté de St-Jovite

RACES OVINES: 1er troupeau Leicester: 2. troupeau St-Augustin; 3. troupeau Oxford; 4. troupeau Matane; 5. troupeau Shropshire; 6. troupeau Pagny; 7. troupeau Hampshir; 8. troupeau St-Côme

ESPECE PORCINE: 1er troupeau race Yorkshire-Ecole, Deschambault; 2. troupeau Berthelot Denis, Les Escarpements; 3. troupeau T. Georges Lacasse, St-Jovite